

Suède

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Suède compte 83 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs, y compris la Convention nordique multilatérale conclue avec le Danemark, les Îles Féroé, la Finlande, l'Islande et la Norvège (la « Convention nordique »)¹⁵². Neuf de ces conventions, y compris la Convention nordique, sont conformes au standard minimum.

La Suède a signé l'IM en 2017 et a déposé son instrument de ratification le 22 juin 2018. L'IM est entré en vigueur pour la Suède le 1^{er} octobre 2018. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Suède se réserve le droit de retarder la prise d'effet des dispositions de l'IM jusqu'à ce qu'elle ait accompli les procédures internes prévues à cet effet au regard de chacune des conventions notifiées¹⁵³. La Suède n'a pas encore indiqué qu'elle avait accompli ses procédures internes relatives à la prise d'effet de l'IM au regard de ses conventions fiscales.

La Suède n'a pas notifié ses conventions avec l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, la Croatie, l'Espagne, la France, le Monténégro, la Serbie et Singapour aux fins de l'IM. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. L'Australie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la France, la Serbie et Singapour ont notifié leurs conventions avec la Suède aux fins de l'IM.

La Suède a signé un instrument bilatéral de mise en conformité concernant sa convention avec le Brésil.

La Suède a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs avoir pris des mesures (autres qu'au titre de l'IM) afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions avec l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, l'Espagne, la France, la Serbie et Singapour.

La Suède a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que ses conventions avec le Kosovo* et le Monténégro ne soulevaient pas de préoccupations significatives en matière de chalandage fiscal au regard de sa juridiction.

La Suède met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹⁵⁴.

B. Conclusion

L'Australie, la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, la France, la Serbie et Singapour ont notifié leurs conventions avec la Suède aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre du standard minimum.

¹⁵² Voir la convention multilatérale conclue par le Danemark, la Finlande, les Îles Féroé, l'Islande, la Norvège et la Suède tendant à éviter la double imposition concernant les impôts sur le revenu et la fortune (1996, 1997, 2008 et 2018).

¹⁵³ Des réserves ont été formulées conformément à l'article 35(7)(a) de l'IM.

¹⁵⁴ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Suède choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

Recommandation

Il est recommandé que la Suède prenne les mesures nécessaires afin que l'IM prenne effet au regard de ses conventions fiscales notifiées aux fins de l'IM, car ces conventions ne seront modifiées par l'IM (et ne deviendront conformes au standard minimum) qu'une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

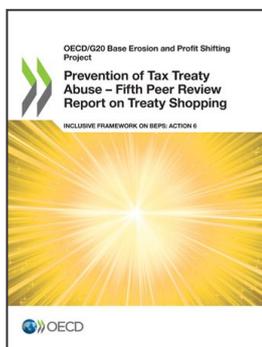
Synthèse de la réponse de la juridiction – Suède

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Non	Oui, IM	COP
3	Allemagne	Non	Non	
4	Arabie saoudite	Non	Oui, IM	COP
5	Argentine	Non	Oui, IM	COP
6	Arménie	Non	Oui, IM	COP
7	Australie	Non	Non	
8	Autriche	Non	Non	
9	Azerbaïdjan*	Non	Non	
10	Bangladesh*	Non	Non	
11	Barbade	Non	Oui, IM	
12	Bélarus	Non	Non	
13	Belgique	Non	Oui, IM	COP
14	Bolivie*	Non	Non	
15	Bosnie-Herzégovine	Non	Non	
16	Botswana	Non	Non	
17	Brésil	Non	Oui, autres	COP + LOB
18	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
19	Canada	Non	Oui, IM	COP
20	Chili	Non	Oui, IM	COP
21	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
22	Chypre*	Non	Oui, IM	COP
23	Corée	Non	Oui, IM	COP
24	Croatie	Non	Non	
25	Égypte	Non	Oui, IM	COP
26	Espagne	Non	Non	
27	Estonie	Non	Oui, IM	COP
28	États-Unis	Non	Non	
29	Fédération de Russie	Oui, autres		COP
30	France	Non	Non	
31	Gambie*	Non	Non	
32	Géorgie	Non	Oui, IM	COP
33	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
34	Inde	Non	Oui, IM	COP
35	Indonésie	Non	Oui, IM	COP
36	Irlande	Non	Oui, IM	COP

37	Israël	Non	Oui, IM	COP
38	Italie	Non	Oui, IM	COP
39	Jamaïque	Non	Oui, IM	COP
40	Japon	Non	Oui, IM	COP + LOB
41	Kazakhstan	Non	Oui, IM	COP
42	Kenya	Non	Oui, IM	COP
43	Lettonie	Non	Oui, IM	COP
44	Lituanie	Non	Oui, IM	COP
45	Luxembourg	Non	Oui, IM	COP
46	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
47	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
48	Malte	Non	Oui, IM	COP
49	Maurice	Non	Oui, IM	COP
50	Mexique	Non	Oui, IM	COP
51	Namibie	Non	Oui, IM	COP
52	Nigéria	Non	Oui, IM	COP
53	Nouvelle-Zélande	Non	Oui, IM	COP
54	Pakistan	Non	Oui, IM	COP
55	Partenaires conventionnels membres de la Convention nordique (Danemark, Finlande, Îles Féroé, Islande, Norvège).	Oui, autres		COP
56	Pays-Bas	Non	Oui, IM	COP
57	Philippines*	Non	Non	
58	Pologne	Non	Oui, IM	COP
59	République slovaque	Non	Oui, IM	COP
60	République tchèque	Non	Oui, IM	COP
61	Roumanie	Non	Oui, IM	COP
62	Royaume-Uni	Oui, autres		COP
63	Serbie	Non	Non	
64	Singapour	Non	Non	
65	Slovénie	Oui, autres		COP
66	Sri Lanka	Non	Non	
67	Suisse	Oui, autres		COP
68	Tanzanie*	Non	Non	
69	Thaïlande	Non	Oui, IM	COP
70	Trinité-et-Tobago	Non	Non	
71	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
72	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
73	Ukraine	Non	Oui, IM	COP
74	Venezuela*	Non	Non	
75	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP
76	Zambie	Non	Non	
77	Zimbabwe*	Non	Non	

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Kosovo*	Non
2	Monténégro	Oui



Extrait de :
**Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review
Report on Treaty Shopping**
Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Suède », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/ac7c7915-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.